

608 - Femmes au paradis

question

Je suis une femme qui croît vraiment en Allah et à ses livres. Dieu merci, ma foi ne fait que se renforcer jour après jour. Ma question est la suivants. Le Coran évoque de façon répétée la récompense dans l'au-delà parfois elles est destinée aux hommes et revêt la forme d'houris . Ce qui fait dire aux gens que l'islam est une religion où domine l'homme. Pourquoi la récompense de la femme n'est pas mentionnée?

la réponse favorite

Chère soeur, étant croyante en Allah et Ses livres, vous devriez savoir qu'Allah a dit dans son noble livre: « **..Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.** » (Coran ,19 : 49) et dit : **«Certes, Allah ne lèse (personne), fût - ce du poids d'un atome. S' il est une bonne action, Il la double, et accorde une grosse récompense de Sa part.»**.
(Coran,4 :40)

Cette charia a été révélée par Allah aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Tous propos adressé aux hommes dans le Coran s'adresse également aux femmes: tout jugement appliqué aux hommes s'applique aussi aux femmes, à moins qu'il y ait un texte établissant une distinction entre les sexes comme c'est le cas à propos du Djihad (guerre religieuse) de la question des menstrues, de celle du mahram (la nécessité pour une femme effectuant un long déplacement de se faire accompagner par un proche parent ne pouvant pas l'épouser),de la tutelle etc.

Parmi les preuves du fait que le discours du législateur s'adresse aux deux sexes , même s'il semble grammaticalement réservé aux hommes. On cite un hadith rapporté de Aïcha (p.A.a) selon laquelle « **On a demandé au Messager d'Allah (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) ce que doit faire un homme qui constate sur lui-même une souillure sans se souvenir d'avoir eu des rapports intimes au cours d'un rêve .. il répondit : il doit se laver (rituellement)** » . On l'a également interrogé

sur le cas d'un homme qui a fait lesdits rapports au cours d'un rêve , mais n'a pas constaté de souillure . Il répondit : « **Il ne doit pas prendre un bain** ».Um Soulaym intervient alors en disant si une femme se retrouve dans la même situation, doit elle prendre un bain?. Oui, dit-il, les femmes ne sont que les soeurs des hommes » (Rapporté par Abou Davoud et At-Tarmidhi 113 et d'autres). La dernière partie « **les femmes ne sont que ...** » figure dans le Sahih Al-Djami; 2333).

Quand à la récompense dans l'au-delà et ce qui est réservé à la femme dans le paradis, voici quelques versets et hadiths y afférents.

- Um Salamata dit : « **Je n'ai pas entendu Allah Très Haut mentionner le rôle de la femme dans l'immigration.** » Allah Très Haut a révélé ensuite : « **Leur Seigneur les a alors exaucés (disant): "En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres. Ceux donc qui ont émigré, qui ont été expulsés de leurs demeures, qui ont été persécutés dans Mon chemin, qui ont combattu, qui ont été tués, Je tiendrai certes pour expiées leurs mauvaises actions, et les ferai entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, comme récompense de la part d' Allah." Quant à Allah, c'est auprès de Lui qu'est la plus belle récompense.**» (Coran,3 : 195). (Le Hadith est rapporté par at-Tarmidhi N°3023).

Ibn Kathir dit : « Le Très Haut a dit : Il a répondu à eux: hommes et femmes. Ceci explique la teneur de la réponse: Il les a informés qu'il ne fera pas perdre la récompense d'une action à son auteur. Bien au contraire, chacun , chacune sera traité (e) équitablement. L'expression « **vous êtes les uns des autres** » signifie tous seront égaux dans ma récompense .»

Allah le Très Haut dit : « **Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût - ce d'un creux de noyau de datte.**» (Coran,4 : 124). Ibn Kathir dit dans son commentaire de ce verset: « Pour expliquer Sa généreuse bienfaisance et Sa miséricorde s'exprimant à travers l'agrément des bonnes oeuvres de

ses serviteurs croyants et croyantes, il affirme qu' Il les enverra au paradis et ne diminuera pas de la récompense de leurs bonnes oeuvres même pas le poids de l'enveloppe du noyau d'une datte.

Le Très majestueux a dit : **« Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons certes, en fonction des meilleures de leurs actions. »** (Coran,17 : 97) Ibn Kathir (p.s.a) dit : **« C'est une promesse du Très Haut au profil de celui (ou celle) qui aura accompli une bonne oeuvre, c'est-à-dire une oeuvre conforme au livre d'Allah le Très Haut et à la Sunna de Son Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) pourvu que le coeur de l'auteur soit rempli de la foi en Allah et en Son messenger. L'action faisant l'objet d'un ordre est instituée par Allah qui assurera à Son auteur une bonne vie ici-bas et lui réserve la meilleure récompense dans l'au-delà. La bonne vie comporte des formes de confort de toutes sortes »** .

Allah le Très Haut dit **« Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter.»** (Coran, 40 : 40)

Chère soeur, voici enfin un hadith qui, avec l'autorisation d'Allah vous débarrassera totalement de toute intrigue au sujet [du statut] des femmes. D'après Um Umara des Ansars elle alla une fois dire au Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) : **« je pense que tout a été donné aux homme et rien aux femme »**.C'est alors qu'a été révélé ce verset : **« Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d' aumône, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices: Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. »** (Coran,33 : 35) (rapporté par At Tarmidhi, 2565). Dans le Mousnad de l'imam Ahmad !ibn

Hanbal, il est rapporté d'Um Salamata (P.A.a) qu'elle a dit : « Messenger d'Allah ! Pourquoi le Coran ne parle pas de nous comme il parle des hommes? Puis j'ai été surprise un jour de l'entendre s'exprimer ainsi sur le chaire : « **Ô vous les hommes !** » J'étais alors en train de m'occuper de mes cheveux et je me suis coiffée et me suis approchée de la porte et ai collé mon oreille au « **mur** » et l'ai entendu dire : « Certes, Allah le Très Majestueux a dit : « **Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d' aumône, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices: Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense.** » (Coran,33 : 35).

Nous demandons à Allah pour vous et pour nous-mêmes de nous inspirer la sincérité dans les propos et les actes, et la persévérance dans la pratique de cette religion. Puisse Allah bénir notre prophète Muhammad.